



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 112919

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la proposition faite par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), mettant en avant la volonté d'ouvrir l'entreprise et de la placer au coeur de la société. La CGPME propose un rapprochement avec l'éducation nationale pour organiser dans les établissements scolaires du secondaire une opération de découverte des métiers avec la visite des entreprises permettant de sensibiliser dès l'adolescence les jeunes au monde économique et à la vie des entreprises créatrices de richesses. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'éducation nationale a mis en place récemment deux mesures importantes concernant l'information des collégiens sur la vie professionnelle et le fonctionnement des entreprises. Il s'agit, premièrement, de l'obligation d'effectuer une séquence d'observation en classe de 3e (de 2 à 5 jours). Deuxièmement, l'option de découverte professionnelle en collège (DP3 de 3 heures par semaine) est généralisée progressivement depuis la rentrée 2005. En 2006, l'objectif est que tous les élèves de 3e qui le souhaitent puissent choisir cette option. Le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales estime prioritaire d'assurer la réussite de ces actions, ce qui nécessite un effort important et constant des entreprises. L'engagement de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et de l'ensemble des représentants des entreprises, notamment des chambres consulaires, laisse donc augurer le succès de ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112919

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12894

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2746